

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

59

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 28 juin 2012



MAIRIE DE DIJON

**Président** : M. MILLOT

**Secrétaire** : M. BORDAT

**Membres présents** : Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. MASSON - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. BERTHIER - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE

**Membres excusés** : Mme AVENA (pouvoir Mme DURNET-ARCHERAY) - M. LOUIS (pouvoir Mme DURNERIN) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. DESEILLE) - M. HELIE (pouvoir Mme VANDRIESSE)

**Membres absents** : M. REBSAMEN - M. DESEILLE - Mme DILLENSEGER - M. BEKHTAOUI - M. OUAZANA

### OBJET

#### DE LA DELIBERATION

**Conservatoire à Rayonnement Régional de Dijon - Programme européen Erasmus - Année scolaire 2012-2013 - Candidature de la Ville pour les programmes intensifs Erasmus - Demandes de subventions**

Madame Roy, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Le Conservatoire à Rayonnement Régional de Dijon a intégré en 2006 le réseau des établissements Erasmus.

La vocation du programme Erasmus consiste à stimuler la coopération transfrontalière entre établissements ainsi qu'à encourager la mobilité européenne des étudiants et des enseignants par l'octroi d'aides financières.

Pour la campagne 2012/2013, le Conservatoire souhaite proposer un projet explorant la transversalité musique - danse - théâtre, dans le cadre du dispositif des programmes intensifs Erasmus.

Ce projet réunira, autour du Conservatoire à Rayonnement Régional de Dijon, cinq établissements participant au dispositif Erasmus (académies ou universités de Vienne, Cluj, Istanbul, Bratislava et le Pôle d'enseignement supérieur de la musique de Bourgogne) et se déroulera sur l'année 2012/2013 pour le travail préparatoire dans chaque établissement avec une réalisation finale à Dijon du 25 août au 7 septembre 2013.

Le budget prévisionnel du projet est estimé à 40 000 €.

Le financement sera assuré par la dotation de l'Agence Nationale Erasmus qui gère les fonds relatifs à l'organisation des programmes intensifs Erasmus, la participation du Pôle d'enseignement supérieur de la musique de Bourgogne, ainsi qu'un redéploiement des crédits de fonctionnement 2013 du Conservatoire à Rayonnement Régional.

Trois catégories de coûts sont éligibles à l'allocation des programmes intensifs Erasmus :

- les coûts d'organisation, qui bénéficient d'une allocation de l'Agence d'un montant forfaitaire de 6 000 € ;
- les frais de voyage, pour lesquels l'Agence verse une indemnité à hauteur de 75% des frais réels ;
- et enfin les frais de séjour, indemnisés par l'Agence selon les barèmes suivants :  
enseignant : 1 764 € par enseignant pour deux semaines,  
étudiant : 24,73 € par étudiant par jour de séjour.

Le montant total sollicité sera fonction du nombre des participants engagés dans le projet.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - m'autoriser à déposer un dossier de candidature dans le cadre des programmes intensifs Erasmus pour l'année 2012-2013 au bénéfice du Conservatoire à Rayonnement Régional de Dijon ;
- 2 - solliciter au taux maximum les subventions susceptibles d'être accordées à la Ville par l'Agence Nationale Erasmus ;
- 3 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**